

# Normes de qualité et indicateurs pour l'engagement communautaire

## CONTEXTE DE LA PUBLICATION

L'engagement communautaire est une composante essentielle de la société civile, de la pratique du développement international et de l'aide humanitaire. Il est basé sur le principe simple que les communautés doivent être écoutées et jouer un rôle significatif dans les processus et les questions qui les concernent.

Partout dans le monde et dans tous les contextes, les approches d'engagement communautaire aident les communautés à prendre leurs propres mesures pour résoudre leurs problèmes les plus urgents.

L'engagement communautaire est intrinsèque à l'approche fondée sur les droits de l'homme, un principe directeur des Nations unies.

Pour cette raison, la section Communication pour le Développement (C4D) de l'UNICEF a dirigé l'élaboration des *Normes de qualité et indicateurs pour l'engagement communautaire*, grâce à un vaste processus de consultation impliquant deux douzaines d'organisations, notamment des organismes d'aide humanitaire, des agences d'aide internationale et des établissements d'enseignement.

## BUTS ET OBJECTIFS

L'objectif était d'établir les principes et les paramètres permettant aux communautés de planifier, d'agir et d'être entendues sur toutes les questions les concernant. Les *Normes de qualité et indicateurs pour l'engagement communautaire* sont destinées à servir de guide aux intervenants pour établir un environnement favorable d'EC, dans lequel l'engagement communautaire est intentionnel, structuré et au cœur des progrès du développement durable. Cette directive se veut être un document évolutif, à mettre à jour régulièrement en fonction de l'expérience et des preuves émergentes.

Le but recherché par ces *Normes de qualité et indicateurs pour l'engagement communautaire* consiste à :

- **Établir** un langage commun à tous les intervenants pour définir les principes, les actions clés, les objectifs et les indicateurs d'engagement communautaire.
- **Fournir** des directives pour des approches d'engagement communautaire sensibles au genre dans les pays à revenu élevé, intermédiaire et faible, ainsi que dans des contextes de développement et humanitaires, à travers tous les secteurs.
- **Relever** quatre défis spécifiques dans la pratique actuelle d'engagement communautaire : la qualité, la redevabilité, l'harmonisation et l'optimisation.

## COMMENT UTILISER LES NORMES ET INDICATEURS D'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ?

Les *Normes de qualité et indicateurs pour l'engagement communautaire* sont destinés à être utilisés par les responsables gouvernementaux, les décideurs, les bailleurs de fonds, les chercheurs et les praticiens du développement et de l'aide humanitaire. Les domaines spécifiques dans lesquels ils pourraient être appliqués comprennent la rédaction de propositions, la budgétisation, la révision budgétaire, les systèmes de suivi et d'évaluation, les procédures opérationnelles standards, les demandes de propositions, les domaines d'activité et les descriptions de poste. Ils peuvent également être utilisés pour évaluer la qualité de programmes, projets ou initiatives ; pour structurer les actions d'engagement communautaire et soutenir les efforts de formation et de développement des capacités.

## LES NORMES

Les **normes** de qualité se répartissent en quatre catégories (parties A à D), comme indiqué dans le tableau ci-dessous. Chaque catégorie est divisée en plusieurs **normes essentielles** uniques (1 à 16 dans le tableau).

TABLEAU 1 : RÉSUMÉ DES NORMES POUR L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

PARTIE A : Normes de base pour l'engagement communautaire	PARTIE B : Normes favorisant la mise en oeuvre
1. Participation 2. Autonomisation et appropriation 3. Inclusion 4. Communication bidirectionnelle 5. Adaptabilité et localisation 6. Tirer parti des capacités locales	7. Conception éclairée 8. Planification et préparation participatives 9. Gestion des activités 10. Suivi, évaluation et apprentissage
	<b>Partie C : Normes favorisant la coordination et l'intégration</b>
	11. Leadership gouvernemental 12. Coordination des partenaires 13. Intégration
	<b>Partie D : Normes favorisant la mobilisation des ressources</b>
	14. Ressources humaines et structures organisationnelles 15. Gestion des données 16. Mobilisation des ressources et budgétisation

Les six normes fondamentales de la partie A sont des normes transversales qui s'appliquent également aux normes incluses dans les parties B, C et D.

Pour chacune des quatre grandes catégories de normes, le document donne une description détaillée de la norme de base puis énumère les critères de qualité détaillant les objectifs minimaux nécessaires pour parvenir à un engagement communautaire de qualité dans ce domaine. Ces **critères de qualité** sont universellement applicables dans tous les contextes et situations. Sous chacun des critères de qualité se trouve une **liste d'actions** nécessaires pour atteindre la norme. Ces actions se veulent flexibles et doivent être adaptées aux contextes locaux selon les besoins.

## LES INDICATEURS

La mesure de l'efficacité, de l'impact et des résultats de l'engagement communautaire est un élément essentiel des bonnes pratiques, et pour y contribuer, les lignes directrices fournissent deux ensembles **d'indicateurs d'engagement communautaire** pour mesurer la performance de chaque norme. Le premier ensemble d'indicateurs s'adresse aux gouvernements nationaux et locaux et le second est destiné aux secteurs à but non lucratif et des services communautaires.

Les indicateurs énumérés correspondent aux définitions, normes et actions décrites ci-dessus. Les lignes directrices peuvent également être utilisées par les praticiens sur le terrain pour proposer leurs propres indicateurs qui peuvent être utiles pour des projets spécifiques, car ils fournissent des suggestions basées sur les pratiques actuelles. Elles suggèrent également de nouveaux indicateurs pour les normes pour lesquelles aucun précédent de mesure n'existe.

Soulignant la nature pratique des lignes directrices, elles comprennent deux listes de contrôle\* :

- **une liste de contrôle** du cycle de projet d'engagement communautaire (annexe 1) et
- **une liste de contrôle** de l'institution de financement (annexe 2)

à utiliser comme outils pour permettre aux praticiens d'élaborer leurs propres listes de contrôle pour s'assurer que les normes d'EC s'alignent sur leurs propres apports et produits institutionnels. Elles doivent être utilisées pour déterminer si les normes d'EC ont été correctement prises en compte et intégrées à toutes les étapes de la conception des programmes et des politiques.

Un troisième outil pratique de l'annexe 3 fournit une matrice pour concevoir un cadre personnalisé pour la mesure de l'engagement communautaire.

\* Toutes les annexes peuvent être consultées dans : UNICEF. (2021). Normes de qualité et indicateurs pour l'engagement communautaire.